

## CONTRAT DE SOLUTIONS

# DES SOLUTIONS CONCRÈTES, EFFICACES ET DURABLES

Le contrat de solutions, dont sont partenaires l'UNPT et la FN3PT, identifie des solutions de protection des cultures garantissant tant la productivité, la compétitivité et la pérennité des exploitations, que le respect de l'environnement et de la santé. Le préambule de la version II a été cosigné sur le Sia.



Plus de 300 solutions durables ont été identifiées, existantes ou d'avenir."

**L**a FN3PT et l'UNPT font partie des 43 partenaires du contrat de solutions en tant qu'associations spécialisées de la FNSEA, mais aussi en tant que membres du Gnis et ITA membre de l'Acta pour la FN3PT.

Au travers de ce contrat, l'ambition collective des partenaires est de construire une trajectoire de progrès pour la protection des plantes fondée sur des solutions concrètes, efficaces et durables, pour la protection de toutes les cultures, et sur l'ensemble du territoire français.

Les partenaires souhaitent être force de propositions pour répondre de la meilleure façon possible aux attentes des citoyens et des consommateurs

en matière d'alimentation saine, sûre et durable. Dans ce cadre, la démarche consiste à identifier et à déployer les solutions vertueuses de protection des cultures qui garantissent tant la productivité, la compétitivité et la pérennité des exploitations agricoles, que le respect de l'environnement et de la santé.

Le contrat de solutions porte sur l'ensemble des leviers qui permettront de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires : pratiques agronomiques ; amélioration des plantes ; agriculture numérique ; robotique et agroéquipement ; biocontrôle ; produits de protection des plantes innovants ; démarches de filière et de territoire ; et enfin,

conseil, formation et diffusion. Plus de 300 solutions durables ont été identifiées, existantes ou d'avenir.

Ce contrat de solutions s'inscrit dans la durée. Une évaluation des avancées grâce au suivi d'indicateurs et la mise en place de nouvelles solutions concrètes seront réalisées régulièrement. La mobilisation de tous les acteurs est primordiale afin d'assurer l'appropriation effective par les agriculteurs.

### UNE SECONDE VERSION COMPLÉTÉE

Un premier Contrat de solutions a été présenté le 11 juillet 2018. Il comprenait une présentation de la démarche ; 36 fiches solutions avec

#### Fiche 5 RÉSISTANCE VARIÉTALE DES POMMES DE TERRE VIS-À-VIS DU MILDIOU

**Des variétés possédant une bonne résistance au mildiou commencent à entrer au catalogue français des variétés.**

Elles possèdent une bonne valeur environnementale et peuvent donc être éligibles à la liste CEPP. Elles représentaient pour la campagne 2017, 6,5 % de la production de plants certifiés. Parmi elles, citons : Cephora, Maiwen, Azilis, ou encore Makhāï et Satis en féculé, mais aussi Tentation, chair ferme tolérante au mildiou, présentées au Sia. L'utilisation de variétés peu sensibles au mildiou du feuillage (note CTPS 7,8 et 9) permettrait une réduction d'IFT de 30 % soit 4,4 IFT. Celle de variétés assez peu sensibles au mildiou du feuillage (note CTPS 6) permettrait une réduction de 20 % soit 3,2 IFT.

Reste maintenant à les faire accepter à la distribution et au consommateur pour que leur développement soit significatif.

#### Fiche 14 OAD POUR OPTIMISER LES TRAITEMENTS ANTIMILDIOU

**Les OAD permettent de bien positionner les traitements selon la variété, la météo, les interventions réalisées.**

Avec Miléos, le producteur connaît à tout moment le risque mildiou sur chaque parcelle, préenregistrée dans l'application, grâce à des alertes par SMS.

Actuellement ce type d'OAD couvre environ 50 % des surfaces de pommes de terre, et permet en moyenne un gain annuel de trois traitements. L'outil Miléos fait l'objet d'une fiche CEPP. L'objectif est de parvenir à couvrir 90 % des surfaces en cinq ans par un OAD d'optimisation de la gestion du mildiou, grâce au développement des réseaux de stations météo locales de bonne fiabilité.

#### Fiche 56 STOCKAGE - ACTIONS DE PRÉSERVATION DES RÉCOLTES DE POMME DE TERRE

**La recherche de solutions alternatives, notamment aux antigerminatifs de synthèse, se poursuit pour une meilleure maîtrise possible de la germination des tubercules.**

Parmi elles, l'optimisation de l'utilisation de la ventilation et du froid artificiel ; des paramètres température et humidité en cours de conservation ; des programmes antigerminatifs possibles s'appuyant notamment sur le recours aux molécules existantes d'origine naturelles (huile de menthe, éthylène...) utilisables en système AB ou de type biocontrôle ; la recherche d'autres solutions antigerminatives biosourcées. Des incitations devront être mises en place pour l'amélioration des bâtiments de stockage (ventilation performante, étanchéité pour l'emploi de substituts au CIPC, bâtiments à énergie positive). L'objectif est de réduire, d'ici à cinq ans, de 40 % l'utilisation de produits antigerminatifs de synthèse lors du stockage, en disposant d'itinéraires techniques de stockage avec des solutions techniquement efficaces, économiquement viables et préservant la qualité du produit.



Didier Guillaume (1<sup>er</sup> g.), ministre de l'Agriculture, Philippe Mauguin (3<sup>e</sup> g.), président de l'Inra et Éric Thirouin (2<sup>e</sup> g.), président du Comité de pilotage du Contrat de solutions ont cosigné, le 26 février sur le Sia, le préambule de la seconde version du Contrat de solutions.

Marianne Sellam

pour chacune les engagements des partenaires et les demandes adressées aux pouvoirs publics; trois focus sur des thématiques prioritaires : la gestion des adventices / les alternatives aux herbicides, dont le glyphosate, en viticulture, arboriculture et grandes cultures; le développement du biocontrôle; ainsi que le déploie-

ment des outils d'aide à la décision. Les 36 solutions retenues étaient essentiellement des solutions matures et déployables à court et moyen terme, avec des soutiens adaptés. La seconde version du Contrat de solutions contient un préambule cosigné avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 26 février

durant le Sia 2019. Cette cosignature est présente pour rappeler l'objectif partagé de disposer de solutions accessibles et viables pour toutes les cultures, et d'accompagner de manière très opérationnelle les agriculteurs dans leur déploiement. Elle met en lumière les engagements respectifs en matière d'identification de solutions et d'anticipation, d'accompagnement des agriculteurs, d'évolutions des indicateurs de suivi et de communication sur les moyens et résultats obtenus ainsi qu'en matière de gouvernance. Outre ce préambule, cette seconde version du Contrat de solutions comprend un focus thématique "Allonger les rotations – Diversifier les assolements", ainsi que 21 nouvelles fiches solutions. Trois fiches concernent la pomme de terre (voir ci-contre). / **MARTIN MASCRÉ, UNPT** et **BERNARD QUÉRÉ, FN3PT**



POUR EN SAVOIR +

[www.contratsolutions.fr](http://www.contratsolutions.fr)

